



**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCÈS-VERBAL
COMITÉ SYNDICAL DU SMVA**

SÉANCE DU 10 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 10 mai à 18h, le Comité Syndical du SMVA, légalement convoqué le 3 mai, s'est réuni à la salle du Chaï de Cenon-sur-Vienne.

Présents :

- BONNARD Franck : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- GOVAERT Gérard : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- LE MEUR Françoise : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- SABOURIN Jacques : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- WAGNER Sophie : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- PICARD Alain : Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- GOMEZ Kévin : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- COUSIN Serge : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- NOCQUET Chantal : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- BENOIST Gérard : Suppléant Grand Poitiers Communauté urbaine
- BAUVAIS Claudie : Titulaire Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- BOIRON William : Titulaire Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Absents excusés :

- FRESNEAU Michel : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut a donné pouvoir à M. SABOURIN Jacques : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- THIBAUT Jean Claude : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut a donné pouvoir à M. PICARD Alain : Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- TALBOT Gilles : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine a donné pouvoir à M. BONNARD Franck Titulaire : Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- CARDINEAU Christophe : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut a donné pouvoir à Mme LE MEUR Françoise : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- DANTIN Bruno : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut a donné pouvoir à M. BOIRON William : Titulaire Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- MOPIN Isabelle : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- POIRIER Fredy : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine

Étaient également présents :

- DELBECQ Cédric (Coordinateur Animateur Milieux aquatiques / Bassins versants)
- JEAN Gaëlle (Animatrice Milieux aquatiques / Bassins versants)
- LECOQ Félicia (Stagiaire)
- ROBINEAU Émilie (Secrétaire Générale).

Secrétaire de Séance : M. William BOIRON

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance.

Administration :

- I. Délégation de signature autorisant le Président à signer l'avenant de la Préfecture

Ressources humaines :

- II. Modification des frais kilométriques – Taux réglementaire 2022
- III. Gratification stagiaire - Quentin MARTEAU

Finance :

- IV. Décision modificative – DM n°3
- V. Décision modificative – DM n°2
- VI. Attribution des marchés publics à procédure adaptée

Divers :

- 1- Proposition du planning des réunion pour le second semestre 2022
- 2- Proposition de l'inauguration des locaux du SMVA le 05/07/2022
- 3- Présentation du stage de Félicia LECOQ
- 4- Proposition des véhicules en location
- 5- Information sur le recrutement saisonnier.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. William BOIRON est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu précédent

Le Président propose d'approuver le compte rendu du 21/03/2022.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délégation de signature autorisant le Président à signer l'avenant de la Préfecture

2022-017 : Délégation de signature autorisant le Président à signer l'avenant de la Préfecture

Vu la délibération N°17-2020 portant délégation de pouvoir au Président ;

Le Président demande aux délégués de l'autoriser à signer l'avenant de la préfecture, afin de modifier nos coordonnées administratives au sein de leur service.

Le remplacement de SYRVA par SMVA, puis l'enregistrement de la nouvelle adresse et n° SIRET du Syndicat.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

AUTORISENT : le Président à signer l'avenant de la Préfecture.

Modification des frais kilométriques

2022-018 : Modification des frais kilométriques

*Vu la délibération 2019-020 du 10 octobre 2019 appliquant les taux des frais kilométriques
Considérant l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 venu modifier l'arrêté initial du 3 juillet 2006, modifié
le 26 février 2019,*

Le Président informe le comité syndical de la nouvelle réglementation en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 avec les taux référencés ci-dessous :

Au 1^{er} janvier 2022, l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 modifie l'arrêté du 3 juillet 2006 et fixe les taux d'indemnités kilométriques comme suit :

Voiture	Jusqu'à 2000 Km	De 2001 à 10000 Km	Après 10001 KM
De 5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
De 6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
De 8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité :

ADOPTENT : le mise en place des frais kilométriques réglementaire.

Gratification stagiaire – Quentin MARTEAU

2022-019 : Gratification stagiaire

Monsieur le Président rappelle que nous accueillons M. Quentin MARTEAU étudiant au Lycée Jacques BUJALUT à MELLE en stage pour une période 11 semaines, il a été missionné sur une étude du projet d'aménagement du site des « Petites rivières »

Étant une période de stage supérieur à deux mois, la réglementation en vigueur prévoit une rémunération, ci-joint le tableau détaillé.

Gratification mensuelle due en fonction de la présence effective du stagiaire

	Mois	Année	Nombre de jours de présence	Nombre d'heures	Plafond horaire séc. soc.	Gratification mensuelle
1er mois	Avril	2022	20	140	26,00 €	546,00 €
2e mois	Juin	2022	19	133	26,00 €	518,70 €
3e mois	Juillet	2022	16	112	26,00 €	436,80 €

Gratification totale due pour 55 jours (385 heures) : 1501.50 €

Gratification mensuelle lissée sur la totalité de la durée de stage (3 mois) : 500.50 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité :

ADOPTENT La gratification accordée au stagiaire.

INSCRIVENT Les crédits nécessaires au budget du syndicat.

CHARGENT Le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décision modificative du budget 2022

2022-020 : DM N°1

Le Président expose aux membres du Comité Syndical une proposition de décision modificative du budget primitif afin de procéder à un ajustement de la section recette d'investissement comme suit

Recette investissement

001 : -200 000 €

1068 : +200 000 €

Rectification de l'imputation 1068 au lieu de 001 – Excédent de fonctionnement capitalisé

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité :

APPROUVENT La décision modificative N°1

CHARGENT Le Président de signer tous les documents relatifs.

2022-021 : DM N°2

Le Président expose aux membres du Comité Syndical une proposition de décision modificative du budget primitif afin de régulariser le chapitre 66 : (intérêts réglés à l'échéance)

Dépense de fonctionnement :

Chapitre 11 = Compte 6068 : -500€

Chapitre 66 = Compte 66111 : +500€

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité :

APPROUVENT La décision modificative N°2

CHARGENT Le Président de signer tous les documents relatifs.

Attribution des marchés publics à procédure adaptée

Le Président informe le comité syndical que les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le vendredi 26 avril à 16h.

Le Président transcrit le compte rendu de la CAO :

[2022-022 Non-attribution MAPA Travaux d'hydromorphologie sur les affluents de la Vienne \(Remeneuil\) -OP15](#)

En 2021, un marché par consultation directe a été lancé pour la réalisation de travaux de restauration du Moulin de Remeneuil à Antran. 3 devis ont été recueillis et la meilleure offre financière, l'entreprise Chognot de Surgères, avait été retenue (signature du bordereau de prix). Les travaux ne pouvant réglementairement être effectués en 2021, ceux-ci ont été décalés à juin 2022. Aujourd'hui, au vu de l'augmentation des coûts de matériaux, l'entreprise souhaite revoir son offre à la hausse malgré son engagement à garder des prix fixes pendant 1 an. Un marché passé par consultation directe ne pouvant excéder 90 000 €HT, l'entreprise ne peut dépasser cette somme auquel cas un marché à procédure adaptée avec publication devra être lancé.

Le nouveau marché public a été lancé le 21/03/2022, deux entreprises ont répondu : EIVE 86 et VARVOUX TPF (37).

Suite à une vérification administrative de la procédure de marché public, cette dernière est entachée d'irrégularité. Le SMVA doit déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général et abandonner la procédure d'attribution (R2185-1 et R2385-1 du code de la commande publique)

Après de multiples échanges, il est décidé d'abandonner cette procédure, de le signifier aux 2 candidats et d'accepter l'offre réactualisée de l'entreprise CHOENOT.

Les élus de la CAO décident de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

ADOPTE Le choix de la commission d'appel d'offres.

CHARGE Le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2022-023 Attribution MAPA Travaux d'hydromorphologie sur les affluents de la Vienne (Gâtineau)-OP18

Le marché a été lancé le 02/03/2022 par la plateforme « marchés sécurisés » :

- Lot 1 : Traitement de la ripisylve
- Lot 2 : Travaux hydromorphologiques
- Lot 3 : Travaux de continuité écologique
-

4 entreprises ont répondu : Colas, Eiffage, Eive 86, Thouzeau.

Les entreprises Colas et Thouzeau ont répondu à tous les lots, Eiffage a répondu aux lots 2 et 3, et Eive 86 a répondu aux lots 1 et 2.

Après plusieurs échanges et l'analyse des offres, il est décidé d'entrer en négociations avec les candidats pour les lots 2 et 3.

L'analyse des nouveaux éléments négociés a été présentée lors de ce comité syndical et approuvé par l'assemblée

Il est décidé de valider le lot 1 & 2 avec l'entreprise Thouzeau et le lot 3 avec l'entreprise Collas

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

ADOPTE Le choix de l'entreprise Thouzeau pour le lot 1 & 2 et l'entreprise Colas pour le lot 3.

INSCRIT Les crédits nécessaires au budget du syndicat.

CHARGE Le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2022-024 Attribution MAPA Travaux d'hydromorphologie sur le bassin de l'Ozon -OP19

Une consultation fermée a été ouverte à 2 entreprises EIVE 86 et CHOIGNOT.

- Lot 1 : Travaux de restauration de la ripisylve
- Lot 2 : Travaux de restauration hydromorphologique

Uniquement EIVE 86 a répondu.

Après comparaison des moyens mis à disposition, il a été décidé d'effectuer les travaux de la ripisylve (lot 1) en interne avec la régie et de retenir l'entreprise EIVE 86 pour le lot 2.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

ADOPTE Le choix de la commission d'appel d'offre

INSCRIT Les crédits nécessaires au budget du syndicat.

CHARGE Le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2022-025 Attribution MAPA Etude Morthemer -OP20

Etude pour la mise en fond de vallée et restauration de la continuité écologique de la Dive de Morthemer à Valdivienne – Phase Avant-Projet Définitif

Le marché a été ouvert le 21/03/2022 par la plateforme « marchés sécurisés »

2 entreprises ont répondu : NCA ENVIRONNEMENT et PCM EAU & ENVIRONNEMENT-SEGI

Après analyse des deux offres, il est décidé de retenir l'entreprise NCA ENVIRONNEMENT

ADOPTE Le choix de la commission d'appel d'offres

INSCRIT Les crédits nécessaires au budget du syndicat.

CHARGE Le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2022-026 Non-attribution MAPA Etude Antran -OP21

Etude de projet pour la restauration de la continuité écologique du Gâtineau dans le centre bourg d'Antran – Phase Avant-Projet Définitif

Le marché a été ouvert le 21/03/2022 sur la plateforme « marchés sécurisés »

1 entreprise a répondu : PCM EAU & ENVIRONNEMENT-SEGI

Après plusieurs échanges, il est décidé de ne pas retenir l'entreprise PCM EAU & ENVIRONNEMENT-SEGI, l'offre proposée n'était pas appropriée au cahier des charges.

Il a été décidé de relancer une consultation directe auprès de 3 bureaux d'étude ainsi que l'entreprise SEGI.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

ADOPTE Le choix de la commission d'appel d'offres.

CHARGE Le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Divers :

1- Proposition du planning des réunion pour le second semestre 2022

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 V		1 L		1 J		1 S		1 M	Férieré	1 J	
2 S		2 M		2 V		2 D		2 M		2 V	
3 D		3 M		3 S		3 L		3 J		3 S	
4 L		4 J		4 D		4 M		4 V		4 D	
5 M	10h - COMITÉ SYNDICAL 12h - Inauguration du SMVA	5 V		5 L		5 M		5 S		5 L	
6 M		6 S		6 M	10h - Commission GEHA	6 J		6 D		6 M	10h - Commission Finance
7 J		7 D		7 M		7 V		7 L		7 M	
8 V		8 L		8 J		8 S		8 M	18h - COMITÉ SYNDICAL	8 J	
9 S		9 M		9 V		9 D		9 M		9 V	
10 D		10 M		10 S		10 L		10 J		10 S	
11 L		11 J		11 D		11 M	17h - Sensibilisation Agent 18h - BUREAU	11 V	Férieré	11 D	
12 M		12 V		12 L		12 M		12 S		12 L	
13 M		13 S		13 M	18h - COMITÉ SYNDICAL	13 J		13 D		13 M	18h - BUREAU
14 J	Férieré	14 D		14 M		14 V		14 L		14 M	
15 V	Fermeture du SMVA - Pont	15 L		15 J		15 S		15 M		15 J	
16 S		16 M		16 V		16 D		16 M		16 V	
17 D		17 M		17 V		17 L		17 J		17 S	
18 L		18 J		18 D		18 M		18 V		18 D	
19 M		19 V		19 L		19 M		19 S		19 L	
20 M		20 S		20 M		20 J		20 D		20 M	
21 J		21 D		21 M		21 V		21 L		21 M	
22 V		22 L		22 J		22 S		22 M		22 J	
23 S		23 M		23 V		23 D		23 M		23 V	
24 D		24 M		24 S		24 L		24 J		24 S	
25 L		25 J		25 D		25 M		25 V		25 D	
26 M		26 V		26 L		26 M		26 S		26 L	
27 M		27 S		27 M		27 J		27 D		27 M	
28 J		28 D		28 V		28 L		28 M		28 M	Congé annuel
29 V		29 L		29 J		29 S		29 M		29 J	
30 S		30 M	18h - BUREAU	30 V		30 D		30 M		30 V	
31 D		31 M				31 L	Fermeture du SMVA - Pont			31 S	

2- Proposition de l'inauguration des locaux du SMVA le 05/07/2022

3- Présentation du stage de Félicia LECOQ

4- Proposition des véhicules en location -Les membres du comité ont validé la location du DUSTER

DEVIS D'UN VEHICULE EN LOCATION

	RENAULT	CITROEN	PEUGEOT
	<i>Chatellerault</i>	<i>Bonneuil-Matours</i>	<i>Chauvigny</i>
Véhicule proposé	DUSTER	BERLINGO CAB APP XL	/
Location en LDD avec option d'achat possible	LDD * 60 mois	LDD * 60 mois	LDD * 60 mois
Diponibilité du véhicule:	Août	Septembre	
Critères demandé:	4*4 Roues motrices + 5 places		
Critères supplémentaire:	GPS	Pack Chantier	-
Location mensuel	315,22 €	310,49 €	-
Coût de la maintenance mensuelle	30,54 €	46,05 €	-
Coût total	345,76€ TTC	356,54€ TTC	-

- 5- Information sur le recrutement saisonnier. Aurélien FORTUNE commencera son contrat le 1er juin jusqu'au 30 septembre
- 6- Mme NOCQUET s'interroge suite à une réunion GEMAPI, si le syndicat gère le quantitatif et qualitatif de l'eau ?

Le président répond que nos interventions sont ciblées sur la restauration et la préservation des milieux aquatiques ce qui va dans le sens du quantitatif et qualitatif de l'eau, mais que nous n'effectuons pas d'analyse.

Que nos interventions sont restreintes et contraintes par les services de l'État tels que l'OFB et la DDT, en citant des exemples comme le pont Feneau et l'étude de continuité sur l'Ozon. L'échange s'est poursuivi entre les élus et ont spécifié l'importance d'en discuter auprès des services de l'État à l'inauguration des locaux du SMVA.

La séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance
BOIRON William



Le Président
BONNARD Franck

